



**Syndicat CFDT  
du ministère des affaires étrangères**

N° 03-SYND-CFDT

Madame la Directrice,

Lors du CTPM des 16 et 17 décembre 2008, plusieurs questions relatives à la gestion des contractuels « Dutreil » sont restées sans réponse malgré notre insistance. Elles concernaient notamment la mise en place d'un cadre réglementaire établissant des catégories et des grilles indiciaires comparables à ce qui existe pour les contractuels « ante Le Pors ». Cette demande réitérée depuis bientôt trois ans, dans le cadre des CTPM successifs et du groupe de travail sur les contractuels, semblait avoir été prise en compte par l'administration.

Force est de constater que sur ce point déterminant et qui conditionne un fonctionnement pertinent de la CCP pour traiter des demandes d'avancement des agents, on en reste au statu quo, c'est-à-dire une pratique de bonifications indiciaires « à l'estime », incompatible avec une gestion cohérente et bien tempérée des ressources humaines.

Aussi la CFDT vous demande de réactiver d'urgence le groupe de travail sur les contractuels qui est encore loin d'avoir résolu tous les problèmes inhérents à la situation de près de 3000 contractuels de statuts divers et d'en prévoir la réunion avant la tenue de la prochaine CCP.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Conseil syndical

Madame Emmanuelle d'Achon  
Directrice des Ressources Humaines  
DGA/DRH

Cq. RH1, RH2, RH3